

**Procès-verbal du Comité syndical du Syndicat Mixte du Conservatoire de musique et de
danse des Landes du 15 mai 2024**

L'An deux mille vingt-quatre, le quinze mai, le Comité Syndical du Syndicat Mixte du Conservatoire des Landes dûment convoqué s'est réuni, en visioconférence, à 18 heures sous la présidence de Madame Rachel DURQUETY.

➤ Présents :

Pour la représentation du Conseil Départemental :

Mesdames DURQUETY, DEGOS et BOURRETERE
Monsieur CARRERE

Pour la représentation des Communes ayant plus de 500 élèves :

Mesdames BOMPAS et CHARPENEL
Monsieur DESCLAUX (MACS)

Pour la représentation des Communes ayant entre 100 et 500 élèves :

Mesdames BREQUE (Mont de Marsan) et MOLEIRO (Parentis en Born)
Monsieur UROLATEGUI (CC Pays Tarusate)

Pour la représentation des Communes ayant entre 50 et 99 élèves :

Madame MILTON (CC Pays de Villeneuve en Armagnac)

Pour la représentation des Communes ayant moins de 50 élèves :

Madame LAFORIE(Labouheyre)

Excusés :

Mesdames BERGEROO, FOURNADET, LUBIN, PEDUCASSE, SENSOU, VALIORGUE, Messieurs DUTIN, et PARIS, (Conseil Départemental) ; Mesdames MORA-DAUGAREIL, Monsieur BENOIST (MACS) ; Madame REQUENNA (CC Chalosse Tursan) ; Madame MORESMAU (St Julien en Born).

Nombre de membres titulaires adhérents au Syndicat Mixte : 22 ; Nombre de membres en exercice :22

Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 12

Date de la convocation : 7 mai 2024 ; Date d'affichage : 7 mai 2024

L'ordre du jour :

- ✓ **1-Approbation du procès-verbal du Comité Syndical du 04/04/2024**
- ✓ **2-Délibérations**
 - 2-1 : Règlement des études 2024-2025
- ✓ **3-Informations**
 - Planning des visites des lieux de cours de toutes les antennes du territoire par le CST
 - Invitation des élus à la réunion de rentrée du Conservatoire à Pôle Sud, St Vincent de Tyrosse le 30 août 2024, matinée + déjeuner

1. Approbation du procès-verbal du Comité Syndical du 04/04/2024 :

Madame la Présidente fait voter le procès-verbal du précédent comité syndical, adopté à l'unanimité.

2. Délibérations :

2-1 : Règlement des études 2024-2025 :

Chaque année nous devons adopter le règlement des études pour la rentrée prochaine qui, pour rappel, précise les dispositions générales et pédagogiques remis à chaque famille lors de l'inscription.

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur BONTE, Directeur, afin de présenter ce nouveau règlement qui a été validé par le conseil pédagogique du 13 mai.

Il rappelle le contexte quelque peu différent cette année par rapport aux années précédentes, par le nouveau Schéma National d'Orientations Pédagogiques (SNOP) défini par le ministère de la Culture en septembre 2023. Nouvelle présentation de ce document, la table des matières démontre bien le parallélisme entre les différents parcours danse et musique et tous les parcours possibles au sein du Conservatoire des Landes.

Les différents parcours sont conformes au nouveau SNOP, il s'agit en réalité de nouvelles appellations, par exemple : « les ateliers adultes pour la danse » a été remplacé par « les parcours ouvertures » ; L'« Atelier inclusif » remplace « l'atelier adapté » mais il s'agit bien du même parcours que l'année dernière.

Madame CHARPENEL s'interroge sur les élèves en parcours professionnel et leurs statuts ; sont-ils considérés comme étudiants ?

Monsieur BONTE répond que pour avoir un statut d'étudiant il faut être en Cycle Préparant à l'enseignement supérieur (CPES), c'est un agrément qui se demande au Ministère et pour ce cycle-là, nous travaillons en collaboration avec le réseau Sud Aquitain (Bayonne, Pau, Tarbes et Agen). Cette demande commune a été effectuée et c'est compliqué puisque chaque Conservatoire a reçu un agrément partiel sur certaine discipline. Aujourd'hui, au Conservatoire des Landes, nous avons l'agrément en Musiques Actuelles, Jazz, Musiques Traditionnelles, Violon, Contrebasse, Flûte, Saxophone, donc seuls ces élèves ont ce statut d'étudiant.

Madame BREQUE s'interroge sur le statut des élèves de la danse.

Monsieur BONTE répond que le statut d'étudiant n'existe pas dans le département danse, nous avons fait le choix de nous arrêter au cycle 3 amateur ; le nombre d'étudiants n'est pas assez important pour proposer un cycle CPES suffisant et de qualité.

Madame CHARPENEL s'interroge sur les cours possibles en visioconférence.

Monsieur BONTE répond qu'il n'existe qu'une discipline enseignée en visioconférence au Conservatoire des Landes : l'analyse musicale (cours d'initiation donné par Eric LABERNEDE et découverte des œuvres du XXème et XXIème siècle par lui-même). Ces cours, qui fonctionnent très bien sont la seule solution pour qu'ils existent, ils regroupent des élèves de tout le département.

Madame CHARPENEL demande si ces cours sont ouverts aux adultes ; Monsieur le Directeur répond qu'actuellement une seule adulte suit son cours et qu'il réfléchit à ouvrir cette discipline.

Pour le CPES, Monsieur BONTE rappelle l'arrêté du 25 juillet 2022 qui fixe les disciplines pour lesquelles nous avons obtenu l'agrément qui permet à nos élèves d'avoir le statut d'étudiant.

Deux annexes ont été rajoutées, deux documents qui existaient déjà mais qui doivent être associés au règlement des études : le règlement des examens et le règlement du Diplôme d'Etudes Musicales (DEM).

Madame la Présidente remercie le Directeur pour le travail effectué pour tenir compte des changements liés au SNOP. Elle s'interroge sur le renouvellement du classement de notre Conservatoire « à Rayonnement Départemental ». Monsieur BONTE répond que ce classement est valable 7 ans, nous avons reçu l'accusé réception de notre demande, mais rappelle que tous les conservatoires en font la demande en même temps ce qui augmente le délai de réponse. Il rajoute que cette demande de renouvellement devrait être la dernière puisque ce classement devrait être attribué de façon définitive, sauf inspection qui pourrait invalider le classement.

Madame BREQUE s'interroge sur la signification de ce classement.

Monsieur BONTE répond que les Conservatoires classés par le Ministère de la Culture sont classés en trois catégories : Départemental (une centaine en France dont celui des Landes), Régional (Bordeaux, Bayonne, Pau) et Communal et Intercommunal (le seul dans les Landes, c'est Dax). Les critères sont définis en fonction des disciplines enseignées :

- Rayonnement Régional : Obligation d'enseigner un cursus complet en Danse, Musique et Théâtre avec un certain nombre d'enseignants pédagogiques titulaires du diplôme CA, critères sur l'évaluation du projet d'établissement
- Départemental : Obligation d'enseigner 2 des 3 disciplines

Madame la Présidente demande de bien vouloir adopter le règlement des études pour la rentrée scolaire 2024-2025.

Après avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité,

ADOPTE le règlement des études 2024-2025.

Vous trouverez, annexé à ce compte-rendu le règlement des études 2024-2025.

3. Information :

- Conformément aux dispositions réglementaires du fonctionnement des CST (Comité Social Territorial), Rachel DURQUETY, Présidente, informe l'assemblée que la délégation du CST du Conservatoire de Musique et de Danse des Landes a prévu d'effectuer une visite des lieux de cours situés dans tout le territoire. La première débutera le vendredi 17 mai 2024 par l'antenne PTM.

Les maires des collectivités accueillant les lieux de cours du Conservatoire des Landes ont reçu un courrier spécifique les informant de la démarche.

Cette délégation est composée des élus du comité syndical siégeant au CST, des représentants du personnel, du responsable de l'Antenne, de l'assistant de prévention. Rachel Durquety, Présidente du Conservatoire des Landes, sera également présente.

- Invitation des élus de l'assemblée à la réunion de rentrée du Conservatoire qui est fixée au 30 août 2024. Elle se déroulera à St Vincent de Tyrosse, au pôle Sud. L'organisation de la journée sera la suivante :

- 9h00 à 9h30 : Accueil
- 9h30 à 12h00 : Réunion plénière en présence de Rachel Durquety, Présidente du Conservatoire
- 12h00 à 14h00 : Repas pris sur place
- 14h00 à 15h30 : Réunions en groupes
- 15h30 à 16h30 : Réunion Plénière

Madame la Présidente souhaite que les élus qui le souhaitent viennent partager cette journée avec les agents du Conservatoire.

Monsieur BONTE a le plaisir d'informer l'assemblée de l'admission de deux anciens élèves du Conservatoire, au pôle enseignant supérieur de Bordeaux. Il s'agit de Gabriel Barbe, au violon et Tom Tastet au saxophone. Autre invitation que vous allez recevoir, la première semaine de juillet, 12 élèves vont passer leur diplôme amateur par un spectacle, c'est toujours de bonnes surprises et l'occasion de voir nos élèves s'exprimer. Les dates et horaires de ces 12 spectacles, qui se déroulent tous à Pôle Sud à St Vincent de Tyrosse, seront communiquer au plus tôt.

Après avoir constaté qu'il n'y a plus de questions, Madame la Présidente remercie tous les membres présents de ce comité syndical.

Elle lève la séance à 19h00.

Mont de Marsan, le 3 juin 2024

La Présidente,

Rachel DURQUETY

Vice-Présidente du Comité Départemental des Landes.

